

ARRÊTÉ N° 20-013

PORTANT NOMINATION DU JURY POUR LA LICENCE STAPS (SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES)

- Vu le code de l'éducation,*
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,*
- Vu les statuts de l'établissement expérimental CY Cergy Paris Université,*
- Vu la délibération du conseil d'administration en date du 21 mars 2016 portant élection de Monsieur François GERMINET en tant que président de l'Université de Cergy-Pontoise,*
- Vu les statuts de l'Institut libre d'éducation physique supérieur, Ecole Supérieure des Métiers du Sport et de l'Enseignement (Ileps).*

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE, EXERÇANT LES ATTRIBUTIONS DU PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1 : Composition du jury

Le jury de validation de la licence STAPS 2019-2020 est composé comme suit :

Président du jury : Pascal BOURGEOIS

Membres du jury :

- Pierre GÉGOUT
- Emmanuel LAURENT
- Pierre-Alban LEBECQ
- Olivier ROBERT-MARCHAND
- Narjiss MÉKAOUI
- Philippe ROUDEN

Article 2 : Durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature et prendront fin, au plus tard, au terme de l'année universitaire 2019-2020.

Article 3 : Exécution

La directrice générale des services et l'agent comptable de CY Cergy Paris Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent arrêté sera transmis au Rectorat de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Fait à Cergy, le 15 janvier 2020

Le président de l'Université de Cergy-Pontoise,
exerçant les attributions du président de CY
Cergy Paris Université



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 20 janvier 2020

Publié le : 21 janvier 2020